

Tarification commune TGB/CTB (Transports du Grand Besançon/Compagnie des Transports de Besançon)

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon est très attachée au développement des transports collectifs et à toutes les mesures qui peuvent en favoriser l'usage.

Dans ce contexte, dès la création des « Transports du Grand Besançon », la Ville de Besançon a offert aux usagers de ce nouveau réseau la correspondance gratuite sur les transports urbains. Cette mesure ne concernait que les tickets (à l'unité ou en carnet) et représentait une participation financière de la ville d'environ 100 000 F/an.

La création par le syndicat mixte du TGB, de divers abonnements nous oblige à compléter le dispositif actuel.

A l'exception de l'abonnement « scolaire », pour lequel les discussions se poursuivent entre les deux autorités organisatrices et feront l'objet d'une délibération ultérieure, le principe retenu serait le suivant :

La Ville de Besançon donnerait son accord à la correspondance gratuite pour les abonnés (non scolaires) du réseau TGB sous réserve d'une compensation du syndicat mixte négociée par la Ville et la CTB, qui pourrait prendre la forme

- soit d'une participation financière directe au fonctionnement de la CTB,
- soit par la prise en charge de dessertes actuellement effectuées par la CTB, voire de nouvelles dessertes sur des zones d'habitat peu denses et non encore desservies,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le principe de correspondance gratuite compensée.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Voirie - Réseaux - Transports et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 24 février 1998.